

YASKAWA

Code de conduite
du groupe
Yaskawa EMEA

L'intégrité, notre moteur pour une réussite durable



Message de la Direction générale

Chers collègues,

Nous nous réjouissons que YASKAWA ait administré fidèlement ses activités, dans le respect de notre mission de participation aux progrès de la société et au bien-être de l'humanité depuis sa fondation en 1915, il y a plus de 100 ans.

Nous avons mis en oeuvre le Code de conduite de YASKAWA Electric Corporation en 1997, année lors de laquelle nous nous sommes engagés à conduire nos activités avec intégrité en qualité de membre à part entière de la société.

Les activités du groupe Yaskawa connaissent aujourd'hui une expansion dans un monde où les environnements sociaux dynamiques deviennent de plus en plus complexes.

Pour répondre à l'évolution du monde qui nous entoure, nous avons modifié notre Code de conduite et publions ce Guide sur le Code de conduite du groupe Yaskawa (ci-après nommé le « Guide ») afin de mieux nous concentrer sur nos opérations commerciales.

Yaskawa groupe a rassemblé dans ce Guide ses idées fondamentales et ses lignes directrices spécifiques qui aideront tous les cadres et employés à agir avec équité et dans le respect de l'intégrité. Si vous avez des questions sur la conformité, veuillez consulter le Guide et votre supérieur hiérarchique ou vos collègues, ou contacter votre cadre local/régional de la conformité ou le cadre de conformité d'YASKAWA Electric Corporation.

Yaskawa groupe insiste sur le fait que chaque cadre ou employé respecte des normes d'éthique élevées et se comporte de façon juste et fidèle. Une simple violation de la conformité par toute personne peut nuire gravement à la réputation et à la crédibilité du groupe Yaskawa dans son ensemble. La poursuite des bénéfices aux dépens de la conformité et de l'intégrité n'est en aucun cas justifiable. Nous vous demandons de bien avoir conscience que les actions que nous entreprenons transmettent une image de nous au monde, ainsi, n'hésitez jamais à prendre la bonne décision en cas de dilemme entre conformité et profit.

Yaskawa groupe pourra continuer à croître uniquement si chacun d'entre nous agit avec intégrité et dans le respect de la conformité. Ils représentent également les principes de gestion du Groupe Yaskawa, les valeurs du Groupe Yaskawa.

Mars 2016
Representative Director,
President

Message du Regional Head EMEA

Chers collaborateurs,

Yaskawa est une société axée sur la technologie spécialisée dans la conception de solutions d'automatisation industrielle reposant sur une vaste gamme de servomoteurs, de contrôleurs de mouvement, de commandes de moteurs, de commutateurs et de robots industriels. Notre activité se fonde sur une démarche d'innovation permanente, et nous travaillons avec nos partenaires commerciaux pour créer de la valeur ajoutée conformément aux principes de gestion du groupe Yaskawa.

Le code de conduite du groupe Yaskawa, tel qu'il a été publié en 2016, définit un cadre fondamental pour les différentes sociétés du groupe afin de veiller à ce que nous nous comportions toujours de manière appropriée et avec le plus haut niveau d'intégrité, conformément à toutes les exigences légales et à tous les principes éthiques.

La conformité est désormais devenue un élément fondamental de nos filiales et de nos activités dans la région EMEA, et nous promouvons sans relâche une culture qui permet de prévenir les manquements à nos normes de conformité de manière proactive afin de garantir le maintien de notre réputation d'excellence partout où nous sommes implantés.

Alors que nous définissons nos objectifs pour le prochain exercice et que nous nous préparons à relever les nombreux défis complexes que nous réserve l'exercice de nos activités, nous vous rappelons fermement que notre motivation à maintenir les plus hauts niveaux de conformité et d'intégrité ne doit tolérer aucun être compromis et que nous ne devons jamais renoncer à faire ce qui est juste si nous sommes confrontés à des choix entre profit et conformité.

Je suis fier de diriger une entreprise prônant des normes de conformité rigoureuses et de hautes valeurs éthiques. L'alignement de notre gestion d'entreprise sur des normes de conformité rigoureuses restera un élément essentiel de nos pratiques de travail alors que nous poursuivons notre implantation dans la région EMEA.

J'encourage chacun d'entre nous chez Yaskawa à s'engager fermement à respecter nos valeurs fondamentales en adoptant une approche constante et cohérente, et à se soutenir mutuellement pour toujours maintenir les plus hauts niveaux de conformité et d'intégrité tout au long de l'année.

Mars 2024
Marcus Mead
Chairman & President



Table des matières

I. POLITIQUES FONDAMENTALES	6
1. Principes de direction du groupe Yaskawa	6
2. Cadre de la politique.....	6
3. Qu'est-ce que la « Conformité » ?.....	7
4. Responsabilités des cadres et des responsables	7
5. Responsabilités des employés	7
6. Politique de tolérance zéro	7
II. CODE DE CONDUITE DU GROUPE YASKAWA	8
III. NOS ENGAGEMENTS	10
1. La conformité et un comportement sincère et responsable	12
2. Une société durable grâce à des activités respectueuses de l'environnement	13
3. Concurrence loyale	14
4. Droits de propriété intellectuelle	15
5. Sécurité des informations	16
6. Divulgaration opportune et appropriée	17
7. Gestion des documents, prise de décision juste et transparente	18
8. Respect des règles comptables et fiscales	19
9. Gestion approfondie des contrôles du commerce extérieur	20
10. Gestion des ventes et des crédits	21
11. Sécurité et contrôle qualité	22
12. Approvisionnement et paiements appropriés	23
13. Relations avec les distributeurs, agents et représentants	24
14. Relations avec les parties prenantes et les parties intéressées	25
15. Respect du droit du travail	26
16. Un environnement de travail satisfaisant	27
IV. SYSTÈME DE DÉNONCIATION	28
V. TEST D'INTÉGRITÉ	29

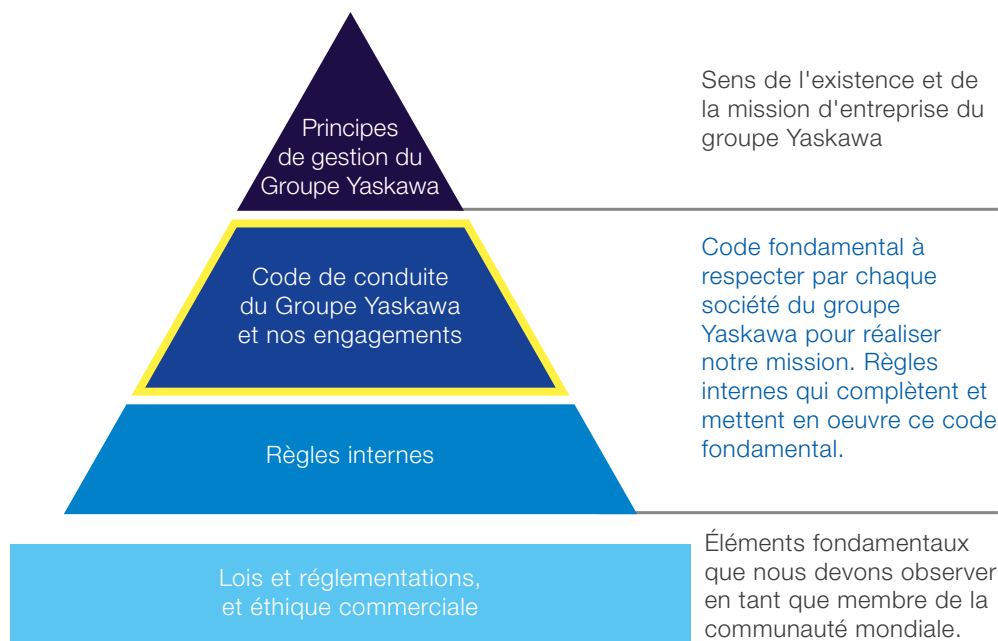
Politiques fondamentales

1. Principes de direction du groupe Yaskawa

Chez Yaskawa, notre mission est de tirer profit de nos activités pour participer au progrès de la société et au bien-être de l'humanité. Nous mènerons à bien notre mission en exécutant ces trois éléments clés :

- ❶ Développer et améliorer les technologies de niveau supérieur en insistant sur ce qui revêt pour nous une importance fondamentale : la qualité.
- ❷ Améliorer l'efficacité de la gestion et des opérations et obtenir les rendements nécessaires pour favoriser la croissance de l'entreprise.
- ❸ Répondre aux besoins du marché et nous consacrer à servir nos clients en qualité d'entreprise axée sur le client.

2. Cadre de la politique



Nous, les nombreux membres du groupe Yaskawa*¹, sommes unis de par le monde par notre mission commune : les « Principes de direction du groupe Yaskawa ». Afin de garantir la croissance positive et durable du groupe Yaskawa et de réaliser cette mission, chaque entreprise doit s'engager à respecter les principes fondamentaux du « Code de conduite du groupe Yaskawa », les lois, les réglementations et l'éthique commerciale. Nous respectons « Nos engagements » et nous nous comportons conformément au « Code de conduite du groupe Yaskawa ».

*¹ Désigne collectivement YASKAWA Electric Corporation et ses filiales nationales et étrangères, ci-après désignées « Yaskawa groupe » ou simplement le « groupe ».

3. Qu'est-ce que la « Conformité » ?

Dans ce Guide, « Conformité » signifie que Yaskawa groupe réalise ses activités dans le respect des lois, des réglementations en vigueur, de l'éthique commerciale, du « Code de conduite du groupe Yaskawa », de « Nos engagements » et de nos règlements intérieurs. Le groupe YASKAWA agit avec intégrité dans le respect des Principes de direction du groupe Yaskawa.

4. Responsabilités des cadres et des responsables

- Tous les cadres et responsables doivent prendre connaissance et intégrer tous les évolutions de l'environnement commercial et des exigences sociales et maintenir un système de gestion de la conformité. Parallèlement, les cadres et les responsables doivent jouer l'exemple concernant la pratique de la conformité.
- Tous les cadres et responsables doivent vérifier régulièrement que les employés agissent conformément à toutes les exigences de conformité applicables. Tous les cadres et responsables doivent faire de leur mieux pour prévenir les violations de la conformité.
- Tous les cadres et responsables doivent signaler rapidement toute violation à un cadre de la conformité local/régional et, si nécessaire, au Directeur de la conformité de YASKAWA Electric Corporation ainsi que la mise en oeuvre d'actions appropriées pour rectifier la violation de la conformité.
- Tous les cadres et responsables doivent mettre en pratique la conformité et faire des efforts raisonnables pour enseigner les principes de la conformité à leurs subordonnés. Ils doivent également s'assurer que les subordonnés bénéficient de l'aide et des conseils dont ils ont besoin pour agir dans le respect de toutes les exigences de conformité.

5. Responsabilités des employés

- Tous les employés doivent se familiariser avec le « Code de conduite du groupe Yaskawa » et « Nos engagements » afin de pouvoir agir dans le respect des exigences de conformité applicables dans leur travail quotidien. Il est possible de parfaire la bonne réputation du groupe Yaskawa et de renforcer la confiance du public si chaque employé pratique consciencieusement la conformité dans le respect de « Nos engagements ».

6. Politique de tolérance zéro

- Tout comportement en violation des principes de conformité ne sera pas toléré. En outre, aucun membre d'Yaskawa groupe ne peut demander à un autre membre d'agir de cette façon.
- Tous les cadres, responsables et employés doivent chercher une solution aux préoccupations réelles ou suspectées de conformité au moyen de consultations avec les supérieurs hiérarchiques ou en utilisant les canaux de prise de parole.
- Ni l'ignorance des lois et des réglementations, de l'éthique commerciale, des règlements intérieurs et/ou du Code de conduite du groupe Yaskawa, ni l'intention de protéger les intérêts de la société ne peuvent justifier tout comportement contraire à la conformité.
- Tout cadre, responsable ou employé se comportant de façon non-conforme fera l'objet de sanctions disciplinaires conformément au règlement intérieur de sa société respective. La sévérité de ces sanctions disciplinaires sera déterminée par la nature et l'impact de la violation de conformité et des circonstances de chaque cas.



Code de conduite d'Yaskawa Group

Les Principes de direction du groupe Yaskawa indiquent que notre mission est de tirer profit de nos activités pour participer au progrès de la société et au bien-être de l'humanité. Yaskawa groupe estime qu'il est essentiel de procéder à des activités de façon juste et fidèle et de créer des relations de confiance avec la communauté mondiale. Yaskawa groupe s'engage à respecter les droits de l'homme, les lois et réglementations applicables et leur esprit, et à agir de façon proactive en vue de créer une société durable reposant sur une conscience sociale bien implantée. En tant que tel, nous avons établi les 16 principes suivants :

- ❶ Yaskawa groupe participe à la modernisation de la société et au bien-être de l'humanité de par ses opérations. Ainsi, Yaskawa groupe respecte toutes les communautés dans le monde, leurs cultures et leurs coutumes et s'assure que ses règlements internes sont conformes à toutes les lois et réglementations. En l'absence de législation ou de politique, Yaskawa groupe choisit un modèle d'action fondé sur l'intégrité.
- ❷ Yaskawa groupe reconnaît que la protection de l'environnement est une question vitale pour l'humanité. À chaque étape de ses opérations commerciales, Yaskawa groupe contribue à la réalisation d'une société durable de par des actions respectueuses de l'environnement.
- ❸ Yaskawa groupe respecte les lois relatives à la concurrence de chaque pays et ne contacte pas ses concurrents de façon à pouvoir donner l'image d'un cartel. Yaskawa groupe ne procède à aucun accord ni ne participe à aucune action concertée avec ses concurrents visant à atteindre ou à nuire à la prévention ou à l'interdiction de la libre concurrence.
- ❹ Yaskawa groupe respecte les droits de propriété intellectuelle, tels que les droits de brevet, droits d'auteur et droits de marque déposée en protégeant ses propres droits et en ne contrevenant pas aux droits des autres.
- ❺ Yaskawa groupe protège non seulement ses propres informations mais également les informations importantes des autres entreprises ainsi que les informations personnelles. Yaskawa groupe ne tolère pas les délits d'initiés.
- ❻ Yaskawa groupe respecte les règles de divulgation des informations de la société et vise à divulguer des informations correctes et de façon opportune.
- ❼ Yaskawa groupe met en place des pratiques appropriées de stockage des données et conserve les dossiers des motifs de ses jugements et décisions commerciales clés.
- ❽ Yaskawa groupe dispose de processus appropriés de comptabilité et de fiscalité conformes aux principes comptables généralement acceptés et réalise également des contrôles exhaustifs des actifs de la société afin de protéger leur valeur.
- ❾ Les entreprises du groupe Yaskawa respectent toutes les lois et réglementations en vigueur à propos des contrôles du commerce international. Yaskawa groupe administre les processus de contrôle du commerce international de façon stricte, de la première demande jusqu'à l'expédition du chargement/de la technologie.
- ❿ Yaskawa groupe conserve les dossiers appropriés de la réalisation des commandes et des ventes ainsi que la gestion appropriée des crédits.
- ⓫ Yaskawa groupe cherche à réaliser des améliorations constantes afin de parfaire la confiance de ses clients en mettant en oeuvre des contrôles de sécurité et de qualité stricts orientés clients et en répondant aux commentaires des clients rapidement et précisément.

- 12 Yaskawa groupe réalise des opérations d'approvisionnement optimales de par une évaluation de ses fournisseurs et par la mise en place de procédures de paiement appropriées. Yaskawa groupe demande à tous ses fournisseurs de respecter les politiques de conformité du groupe Yaskawa.
- 13 Yaskawa groupe vise à construire et à maintenir des relations complètes avec ses distributeurs, agents et représentants. YASKAWA groupe s'assure de la conformité de ces partenaires commerciaux grâce à des conditions contractuelles.
- 14 Yaskawa groupe promeut activement la philosophie visant à se montrer généreux envers les communautés. Yaskawa groupe dénonce la corruption ou toute activité pouvant être interprétée comme de la corruption et interdit strictement à tout son personnel de proposer ou de recevoir des divertissements, cadeaux, dons professionnels ou autres faveurs.
- 15 Yaskawa groupe respecte toutes les lois et réglementations du travail en vigueur et s'assure de la santé et de la sécurité de tout son personnel.
- 16 Yaskawa groupe respecte les droits de l'homme et la diversité des valeurs. Les « Valeurs RH Yaskawa » sont pratiquées dans nos bureaux partout dans le monde.





Nos engagements

Les normes de pratique de la conformité pour tous les cadres et employés établies en vertu des 16 principes du Code de conduite du groupe Yaskawa sont intitulées « Nos engagements ».



Nos engagements

1. La conformité et un comportement sincère et responsable	12
2. Une société durable grâce à des activités respectueuses de l'environnement	13
3. Concurrence loyale	14
4. Droits de propriété intellectuelle	15
5. Sécurité des informations	16
6. Divulgateion opportune et appropriée	17
7. Gestion des documents, prise de décision juste et transparente	18
8. Respect des règles comptables et fiscales	19
9. Gestion approfondie des contrôles du commerce extérieur	20
10. Gestion des ventes et des crédits	21
11. Sécurité et contrôle qualité	22
12. Approvisionnement et paiements appropriés	23
13. Relations avec les distributeurs, agents et représentants	24
14. Relations avec les parties prenantes et les parties intéressées	25
15. Respect du droit du travail	26
16. Un environnement de travail satisfaisant	27



Nos engagements

1. La conformité et un comportement sincère et responsable



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe participe à la modernisation de la société et au bien-être de l'humanité de par ses opérations. Ainsi, Yaskawa groupe respecte toutes les communautés dans le monde, leurs cultures et leurs coutumes et s'assure que ses règlements internes sont conformes à toutes les lois et réglementations. En l'absence de législation ou de politique, Yaskawa groupe choisit un modèle d'action fondé sur l'intégrité.

Nos engagements

- 1 Nous nous efforçons de comprendre toutes les lois et réglementations relatives à nos opérations.
- 2 Nous faisons de notre mieux pour nous assurer que nos activités commerciales ne sont pas en violation des lois et réglementations applicables.
- 3 Nous nous assurons que nous obtenons tous les accords officiels nécessaires et respectons les déclarations obligatoires. Nous nous assurons de disposer de personnel légalement qualifié en poste ou à disposition pour nos opérations.
- 4 Nous vérifions les détails, responsabilités et l'autorité de nos propres opérations et respectons toutes les procédures nécessaires d'autorisation et de déclaration prescrites par nos règlements intérieurs.
- 5 Nous mettons à jour rapidement nos règlements intérieurs en réponse aux changements des environnements juridiques et d'exploitation.

2. Une société durable grâce à des activités respectueuses de l'environnement



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe reconnaît que la protection de l'environnement est une question vitale pour l'humanité. À chaque étape de ses opérations commerciales, Yaskawa groupe contribue à la réalisation d'une société durable de par des actions respectueuses de l'environnement.

Nos engagements

- 1 Une participation de tous. Nous pensons que nous sommes tous responsables de promouvoir activement la protection de notre environnement. Nous faisons de notre mieux pour protéger la biodiversité et une société fondée sur une réduction des émissions de carbone et le recyclage.
- 2 Participer à la protection de l'environnement grâce à des technologies innovantes. Nous visons à participer à l'amélioration de l'environnement mondial afin de garantir un avenir prospère à la société. Ainsi, nous favorisons l'innovation technologique afin de créer des produits et services répondant à une large gamme d'applications dans toutes les communautés du monde.
- 3 Prise en compte de l'environnement dans les produits et services. Notre objectif est de réduire l'impact environnemental de nos produits et services au cours de l'intégralité de leur cycle de vie, de la recherche et du développement, conception du produit, approvisionnement, fabrication, distribution et utilisation jusqu'à la gestion de la fin de vie du produit.
- 4 Établir des objectifs orientés vers l'avenir. Nous respectons non seulement les lois en vigueur relatives à l'environnement, mais visons aussi à anticiper les attentes de la société et à améliorer l'excellence environnementale. Nous nous engageons à améliorer notre gestion de l'environnement et à minimiser les risques environnementaux.
- 5 Amélioration de la conscience environnementale. Nous souhaitons que tous nos membres aient une conscience accrue de l'environnement, pour ce faire, nous leur prodiguons un enseignement. Nous adoptons une approche large dans nos discussions à propos de nos relations avec l'environnement afin que chacun d'entre nous puisse mettre en oeuvre indépendamment des activités environnementales.
- 6 Divulgarion et communication des informations. Nous nous sommes engagés à divulguer des informations à propos de nos activités environnementales et à communiquer de façon proactive et ouvertement avec les parties prenantes pour développer une compréhension mutuelle approfondie.



Nos engagements

3. Concurrence loyale



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe respecte les lois relatives à la concurrence de chaque pays et ne contacte pas ses concurrents de façon à pouvoir donner l'image d'un cartel. Yaskawa groupe ne procède à aucun accord ni ne participe à aucune action concertée avec ses concurrents visant à atteindre ou à nuire à la prévention ou à l'interdiction de la libre concurrence.

Nos engagements

- ① Nous évitons tous les contacts non nécessaires avec les concurrents. Nous refusons de parler ou de divulguer des informations liées à la concurrence avec des concurrents et évitons de nous comporter de façon à pouvoir laisser penser à une situation de cartel. Nous demandons également à nos distributeurs, agents, représentants et à tous nos partenaires commerciaux sous contrats d'agir de la même façon.
- ② Nous agissons dans le respect des lois et de nos règlements intérieurs et ne faisons rien pour empêcher les soumissions justes et équitables en cas d'appel d'offre pour des activités de construction ou commerciales, que ce soit dans le secteur public ou privé.
- ③ Nous précisons clairement les sources lorsque nous enregistrons des statistiques de l'industrie, des résultats de comparatifs, etc. dans nos documents internes.
- ④ Nous contrôlons avec rigueur la veille compétitive et lorsque nous fournissons des informations statistiques aux associations du secteur, nous évitons soigneusement toute activité pouvant avoir une apparence de cartel.

4. Droits de propriété intellectuelle



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe respecte les droits de propriété intellectuelle, tels que les droits de brevet, droits d'auteur et droits de marque déposée en protégeant ses propres droits et ne contrevient pas aux droits des autres.

Nos engagements

1. Nous veillons à ne pas violer les droits de propriété intellectuelle de tout tiers et nous ne dupliquons en aucun cas des produits de tiers sans considération, nous veillons également à ne pas utiliser les actifs intellectuels de tiers sans licences et accords appropriés.
2. Nous ne copions ou n'utilisons pas de programmes informatiques sans autorisation. En outre, nous n'installons pas de logiciel non vérifié sur les ordinateurs, tablettes et téléphones mobiles de la société.
3. Nous empêchons la violation de droits de propriété intellectuelle de tiers en acquérant ces droits. Avant d'avoir acquis ces droits de propriété intellectuelle, nous conservons les contenus et le savoir-faire de nos inventions dans la plus stricte confidentialité.
4. Nous étudions avec attention tous les rapports et articles techniques pour vérifier les informations confidentielles avant de les présenter aux ateliers ou aux publications scientifiques. La personne chargée de la Propriété intellectuelle doit étudier tout le contenu confidentiel avant de rendre le document public.



Nos engagements

5. Sécurité des informations



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe protège non seulement ses propres informations mais également les informations importantes des autres entreprises ainsi que les informations personnelles. Yaskawa groupe ne tolère pas les délits d'initiés.

Nos engagements

- ① Nous savons que toutes les informations créées ou reçues dans le cadre des opérations appartiennent à notre société et sont sous sa responsabilité et nous nous engageons à les traiter de façon appropriée et mettons en place des mesures de sécurité efficaces.
- ② Nous veillons particulièrement à ne pas divulguer par négligence des informations confidentielles par e-mail. Nous comprenons que les informations confidentielles doivent être protégées et que leur transmission doit être autorisée.
- ③ Nous contactons immédiatement et suivons les instructions de notre personne responsable de l'informatique dans nos bureaux en cas de perte d'un ordinateur ou d'un téléphone mobile de la société, ou si nous constatons une attaque sur notre serveur ou avons connaissance d'une fuite d'informations.
- ④ Nous ne publions pas d'informations confidentielles et toutes informations pouvant provoquer des incompréhensions lors de l'utilisation des réseaux sociaux.

6. Divulgence opportune et appropriée



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe respecte les règles de divulgation des informations de la société et vise à divulguer des informations correctes et de façon opportune.

Nos engagements

1. Nous contactons immédiatement notre supérieur hiérarchique ou le service concerné si nous prenons connaissance de faits importants pouvant avoir une incidence sur notre société ou l'un de nos partenaires commerciaux coté en bourse.
2. Nous n'achetons ni ne vendons d'actions de toute société à propos de laquelle nous avons accès à des informations non encore rendues publiques. Nous ne divulguons pas d'informations d'initiés à des tiers, même aux membres de notre famille.
3. Nous comprenons que certaines informations doivent être divulguées pour respecter les lois et les réglementations ou les réglementations boursières et divulguons ces informations de façon opportune et appropriée.
4. Nous vérifions l'exactitude des détails et obtenons l'accord du responsable concerné avant de divulguer toute information sur la société.
5. Nous ne divulguons des informations sur la société que par le biais de représentants autorisés à communiquer pour le compte de notre société. Nous ne parlons pas aux médias sans l'accord de notre société.



Nos engagements

7. Gestion des documents et prise de décision transparente et juste



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe met en place des pratiques appropriées de stockage des données et conserve les dossiers des motifs de ses jugements et de ses décisions commerciales clés.

Nos engagements

- ① Nous ne créons, n'obtenons ni ne stockons aucune information (e-mails compris) pouvant être mal interprétée par un tiers.
- ② Nous organisons les informations de notre société conformément à nos règlements intérieurs. Nous révisons régulièrement et clarifions les critères de stockage et les durées de conservation. Nous stockons les documents et les dossiers de transaction de façon appropriée afin de corroborer l'adaptation des jugements et décisions commerciales clés.
- ③ Nous ne procédons à aucun agissement pouvant être interprété de façon fallacieuse comme une destruction de preuve (par ex. destruction de documents ou suppression de données à notre propre discrétion) lorsque nous faisons face à des préoccupations légales ou éthiques.

8. Respect des règles comptables et fiscales



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe dispose de processus appropriés de comptabilité et de fiscalité conformes aux principes comptables généralement acceptés et réalise également des contrôles exhaustifs des actifs de la société afin de protéger leur valeur.

Nos engagements

- ① Nous comprenons parfaitement les normes comptables qui s'appliquent à notre société (lois et réglementations et nos règles internes). Nous respectons les pratiques comptables de l'entreprise et les lois fiscales.
- ② Nous conservons un grand livre de trésorerie et des fonds sur les comptes bancaires, actifs d'inventaire, immobilisations, actifs loués et actifs importants tels que les ordinateurs et les logiciels et les rapprochons régulièrement des éléments réels.
- ③ Nous procédons à des acquisitions, utilisation et mise au rebut des actifs de notre société conformément aux règles et réglementations et aux autorisations. Nous n'utilisons pas d'actifs à des fins différentes de fins commerciales.
- ④ En cas de transaction au sein du groupe, nous vérifions une consolidation précise des comptes et respectons les règles et réglementations en vigueur sur les prix de transfert et les lois fiscales. Si nécessaire, nous consultons rapidement la personne chargée de la comptabilité.



Nos engagements

9. Gestion approfondie des contrôles de sécurité du commerce international



Code de conduite groupe

Les entreprises du groupe Yaskawa respectent toutes les lois et réglementations en vigueur à propos des contrôles du commerce international. Yaskawa groupe administre les processus de contrôle du commerce international de façon stricte, de la première demande jusqu'à l'expédition du chargement/de la technologie.

Nos engagements

- ➊ Nous respectons toutes les lois et réglementations de contrôle des exportations en vigueur afin de maintenir la paix et la sécurité dans le monde en empêchant la prolifération d'armes de destruction massive et l'accumulation d'armes conventionnelles. Nous avons créé des règlements intérieurs et les respectons.
- ➋ Nous exportons des produits dans le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur régissant le contrôle des exportations. Ceci comprend nos propres règles internes ainsi que les lois et réglementations de chaque pays dans lesquels nous procédons à des activités.
- ➌ Lorsque nous exportons ou importons, nous respectons les procédures de dédouanement dans le respect de toutes les lois et réglementations en vigueur. Nous ne commercialisons pas de produits dont l'importation et/ou l'exportation est interdite par les accords internationaux.

10. Gestion des ventes et des crédits



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe conserve les dossiers appropriés de la réalisation des commandes et des ventes et une gestion appropriée des crédits.

Nos engagements

- 1 Nous honorons les commandes reposant sur des commandes réelles et des informations planifiées de commandes émanant de clients.
- 2 Nous documentons les conditions générales convenues en échangeant des contrats, des devis, des confirmations de commande, etc.
- 3 Nous enregistrons les ventes en fonction des expéditions/livraisons ou de la réalisation des services. Nous ne procédons pas à toute procédure comptable inappropriée tels que l'enregistrement de ventes fictives, l'enregistrement des ventes par anticipation ou reportée et la surestimation ou sous-estimation des ventes.
- 4 Nous procédons à des évaluations de crédit à propos des clients en relation avec une gestion approfondie des crédits, notamment le contrôle du comportement de paiement et les confirmations de solde.



Nos engagements

11. Contrôle Qualité et de Sécurité



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe cherche à réaliser des améliorations constantes afin de parfaire la confiance de ses clients en mettant en oeuvre des contrôles de sécurité et de qualité stricts orientés clients et en répondant aux commentaires des clients rapidement et précisément.

Nos engagements

- 1 Lorsque nous cherchons à améliorer notre système de contrôle qualité, le développement de nos technologies et de nos plateformes techniques, nous avons constamment le client à l'esprit. Nous respectons nos règlements internes pour garantir la qualité et la sécurité de nos produits.
- 2 Nous répondons de façon appropriée aux demandes des clients et aux enquêtes de façon opportune et factuelle.
- 3 Nous plaçons la sécurité du client en premier en créant des catalogues, descriptions de produits, publicités etc. faciles à comprendre pour nos clients. Nous nous efforçons également d'améliorer constamment les documents décrivant les produits.
- 4 Lors de l'intégralité de nos opérations et analyses, nous avons toujours le client en tête afin de garantir la sécurité, la qualité et la fiabilité de notre processus de développement de produits.

12. Approvisionnement et paiements appropriés



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe réalise des opérations d'approvisionnement optimales de par une évaluation de ses fournisseurs et par la mise en place de procédures de paiement appropriées. Yaskawa groupe demande à tous ses fournisseurs de respecter les politiques de conformité du groupe Yaskawa.

Nos engagements

- ① Nous réalisons une évaluation complète et prenons des décisions rationnelles lors de la sélection de nos fournisseurs, sur la base non seulement de la qualité, du prix et des délais de livraison, mais également sur la base de l'état de leurs systèmes d'exploitation (par ex. leurs capacités techniques et opérationnelles, leur solidité commerciale, leur respect des lois, leur protection de l'environnement, leur santé et sécurité) et d'autres critères.
- ② Dans les transactions d'approvisionnement, en plus des contrats, nous documentons des preuves qui mentionnent les informations convenues avec le partenaire commercial (par ex. prix à l'unité de la commande) et des preuves que les produits ont été livrés et/ou que les services ont été réalisés. Nous respectons également des procédures en enregistrements, coûts et délais conformément aux faits.
- ③ Nous surveillons avec soin les transactions d'approvisionnement pour rechercher toute activité illégale, conflit d'intérêts et risque d'implication avec des groupes de crimes organisés (via le blanchiment d'argent, etc). Nous n'avons aucune relation avec tout groupe appartenant au crime organisé et refusons toutes demandes inappropriées.
- ④ Nous examinons les faits à propos des fournisseurs et leur éligibilité en qualité de partenaire commercial avant d'entamer toute transaction et les réexaminons régulièrement. Nous faisons également de notre mieux pour obtenir autant d'informations que possible sur les sous-traitants de nos fournisseurs.



Nos engagements

13. Relations avec les distributeurs, agents et représentants



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe vise à construire et à maintenir des relations complètes avec ses distributeurs, agents et représentants. YASKAWA groupe s'assure de la conformité de ces partenaires commerciaux grâce à des conditions contractuelles.

Nos engagements

- ① Nous ne commettons pas de violation de loi en vigueur sur la concurrence au cours des transactions commerciales ou via nos distributeurs (par ex. en procédant à des restrictions de prix de revente ou en échangeant des informations sensibles avec des concurrents par l'intermédiaire de tiers).
- ② Nous tentons de comprendre les canaux de distribution à destination des utilisateurs finaux et mettons en oeuvre une gestion de l'exportation, une gestion des informations confidentielles et des mesures de prévention des fuites d'informations techniques provoquées par la mise au rebut des produits à la destination de livraison.
- ③ Nous demandons à nos partenaires commerciaux (par ex. les distributeurs et agents commerciaux) de ne participer à aucune corruption d'agents publics ou aucune autre personne similaire.
- ④ Nous fournissons une orientation pour garantir que les matériaux commerciaux du distributeur (en particulier leurs descriptions d'assurance qualité et services après-vente) sont mis en place légalement et de façon appropriée.

14. Relations avec les parties prenantes et les parties intéressées



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe promeut activement la philosophie visant à se montrer généreux vis-à-vis des communautés. Yaskawa groupe dénonce la corruption ou toute activité pouvant être interprétée comme de la corruption et interdit strictement à tout son personnel de proposer ou de recevoir des divertissements, cadeaux, dons professionnels ou autres faveurs.

Nos engagements

- 1 Nous entretenons des relations transparentes et équitables avec les agents publics et ne proposons jamais des divertissements professionnels, cadeaux ou autres faveurs ni ne prenons en charge des dépenses pouvant être interprétées comme des pots de vin ou comme ayant toute autre motivation illégale.
- 2 Nous ne proposons jamais aux clients, que ce soit dans le secteur public ou privé, des divertissements professionnels, cadeaux, argent ou autres faveurs au-delà des conditions légalement autorisées et des normes conventionnelles.
- 3 Nous ne sollicitons ni n'acceptons les divertissements professionnels, les sommes d'argent ou les marchandises provenant de fournisseurs au-delà des conditions autorisées et normes conventionnelles.
- 4 Nous sommes acteurs de la société — qui inclut notamment les communautés — via nos activités commerciales. Nous octroyons des donations et des soutiens uniquement par le biais d'un processus d'accord transparent garantissant que les donations ne profitent pas à des groupes appartenant au crime organisé.



Nos engagements

15. Respect du droit du travail



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe respecte toutes les lois et réglementations du travail en vigueur et s'assure de la santé et de la sécurité de tout son personnel.

Nos engagements

- ① Nous comprenons et respectons nos contrats avec nos employés, toutes les lois du travail et réglementations et normes internationales applicables dont les droits de l'homme. Nous ne faisons en aucun cas appel au travail forcé ou au travail des enfants. Nous demandons également à nos partenaires commerciaux de ne pas violer les droits de l'homme ou de toute personne.
- ② Nous garantissons un lieu de travail sans danger et un environnement de travail sain. Nous respectons les lois et réglementations applicables et nos règlements intérieurs liés à la sécurité sur le lieu de travail.

16. Un environnement de travail satisfaisant



Code de conduite groupe

Yaskawa groupe respecte les droits de l'homme et la diversité des valeurs. Les « Valeurs RH Yaskawa » sont pratiquées dans nos bureaux partout dans le monde.

Nos engagements

- ① Nous n'agissons jamais de façon à diffamer ou à gêner les autres (par ex. harcèlement sexuel, abus de pouvoir ou harcèlement moral).
- ② Nous respectons les droits individuels, la diversité et l'individualité de tous. Nous facilitons l'équilibre entre la vie privée et le travail. En outre, nous ne procédons à aucune discrimination ni ne tolérons toute discrimination dans le recrutement, l'évaluation personnelle, la promotion, l'affectation, etc. sur des motifs d'origine nationale, d'ethnique, de race, de religion, de sexe, de points de vue, d'âge, d'handicap, d'orientation sexuelle ou toutes autres caractéristiques.
- ③ Nous protégeons la vie privée de (nos) employés. Nous gérons à l'aide de procédures strictes les informations personnelles que nous obtenons et ne divulguons pas ces informations sans motif légitime.

Valeurs RH Yaskawa

- Vous faites partie de Yaskawa
Nous vous demandons de prendre des initiatives et de coopérer avec d'autres personnes pour atteindre des objectifs communs tout en cherchant à relever de nouveaux défis.
- Évoluer avec Yaskawa
Nous nous engageons à faire évoluer les personnes passionnées qui souhaitent participer à nos activités internationales dans un environnement d'enseignement et d'apprentissage riche en communication et à répondre à leurs aspirations de carrière.
- Travailler chez Yaskawa
Nous respectons votre individualité et votre diversité et nous nous engageons à fournir un environnement de travail sécurisé et sain qui permettra de rester motivé.
- La reconnaissance chez Yaskawa
Nous permettons une évaluation juste et une récompense des performances grâce à une communication active.

Dispositif d'alerte

Par le présent Code de conduite, nous nous engageons à promouvoir une culture de conformité et d'intégrité. Toute infraction potentielle aux lois en vigueur ou aux politiques internes peut mettre l'organisation en danger et entraver la confiance et le soutien des partenaires commerciaux et des employés.

Grâce à notre dispositif d'alerte, nous proposons un espace sécurisé où chacun peut signaler l'observation d'actions illicites ou immorales potentielles. L'entreprise a ainsi la possibilité de mettre en œuvre des actions correctives et de maintenir un environnement de travail sûr pour tous les collègues.

Malgré cette précieuse contribution à l'éthique, les lanceurs d'alerte peuvent craindre des répercussions négatives en révélant des faiblesses dans l'organisation. La possibilité d'alerter de manière anonyme permet une protection supplémentaire à ceux qui préfèrent ne pas divulguer leur identité. Les personnes dont le nom est mentionné dans un rapport peuvent compter sur un niveau de protection et de discrétion similaire. Le respect de la vie privée et de la confidentialité tout au long du processus d'alerte sont des piliers essentiels de notre dispositif.

Le dispositif d'alerte est accessible sur la page d'accueil de Yaskawa à l'adresse :

[Dispositif d'alerte \(yaskawa.eu.com\)](https://yaskawa.eu.com)



Avec une plateforme Internet ou une appli, de nombreux outils existent pour lancer une alerte. Les rapports peuvent être adressés à YASKAWA (siège EMEA) où les décisions juridiques sont prises au nom du groupe. De plus, des lignes de signalement dans les sociétés du groupe comptant plus de 50 salariés existent pour la communication des préoccupations ayant une pertinence locale.

Chaque rapport est traité par une équipe de personnes spécialisées dans les fonctions de conformité, ressources humaines ou commerciales. Cela permet de garantir que chaque information est traitée avec la perspicacité et la compétence requises en temps utile.

Nous encourageons tous nos collègues à contribuer aux meilleures pratiques et à la bonne conduite des affaires en signalant tout risque potentiel via le dispositif d'alerte.





L'application de conformité YASKAWA.
Disponible pour iOS et Android.



Test d'intégrité

Système de dénonciation

Nos engagements

Yaskawa Group
Code de conduite

Politiques fondamentales

Messages de la Direction



Test d'intégrité

Nos engagements et nos règlements intérieurs ne couvrent pas explicitement toutes les situations possibles liées à la conformité. Si l'un d'entre nous a un doute relatif à toute situation non précisée dans Nos engagements ou dans les règlements intérieurs, nous devons nous poser les questions suivantes pour nous assurer que nous agissons avec intégrité.

- Mon comportement est-il légal et suis-je sincère dans mes actions ?*
- Est-ce que je respecte l'esprit du Code de conduite du groupe Yaskawa ?*
- Cette action pourrait-elle avoir une incidence négative pour moi ou pour Yaskawa groupe si elle devenait publique ?*
- Puis-je expliquer mes actions au public, aux autorités gouvernementales, aux clients et au partenaires commerciaux ?*
- Puis-je expliquer mes actions à ma famille et à mes amis en toute confiance ?*



YASKAWA Europe GmbH

Philipp-Reis-Str. 6
65795 Hattersheim am Main
Germany

+49 6196 569-500
support@yaskawa.eu
www.yaskawa.eu.com

Pour obtenir la dernière version du Code de conduite et du Guide, des mises à jour et autres informations, veuillez consulter www.yaskawa.eu.com © YASKAWA Europe GmbH. Tous droits réservés.

04/2024
YEU_CodeOfConduct_FR_v7

YASKAWA